

Chambre des communes CANADA

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

SECU • NUMÉRO 033 • 3° SESSION • 40° LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 18 octobre 2010

Président

M. Kevin Sorenson

Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le lundi 18 octobre 2010

● (1535)

[Traduction]

Le président (M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC)): Bonjour à tous.

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale se réunit pour la 33° fois en ce lundi 18 octobre 2010.

Selon l'ordre du jour, nous devons nous rencontrer à huis clos pour procéder à l'étude du projet de rapport *Système correctionnel fédéral:* santé mentale et toxicomanie.

Avant de commencer, je voudrais signaler qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, j'aimerais que nous prenions quelques minutes pour examiner deux ou trois points relatifs à nos travaux futurs.

Nous disposons de fonds pour faire venir des témoins dans le cadre des discussions sur le G8 et le G20. Notre budget est de 28 400 \$, ce qui donne 1 200 \$ le témoin, en plus d'une indemnité quotidienne. Nous allons donc traiter de la question à la fin de la séance et nous aborderons aussi brièvement la réunion de mercredi.

Avant que nous poursuivions à huis clos, toutefois, M. Davies a demandé de faire une déclaration, et nous acceptons volontiers.

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais parlé d'un incident qui est survenu lors de la dernière séance, le 6 octobre 2010. Ce jour-là, j'ai publié un communiqué de presse qui portait sur ma motion visant la tenue de séances sur le G20. J'ai émis le communiqué après la conclusion de la partie à huis clos de la séance, mais avant que le comité publie le procès-verbal de la réunion. J'ai aussi souligné dans le communiqué que les quatre partis appuyaient implicitement le projet.

J'aimerais présenter une brève explication aux membres du comité et, plus important encore, je voudrais m'excuser sincèrement pour toute atteinte que j'ai pu porter involontairement par mes actions à leurs privilèges en tant que membres du comité ou que députés.

Comme les membres du comité le savent, je réclame la tenue d'une enquête sur le G20 depuis l'été et, en fait, j'ai déposé une motion à cet effet le 13 septembre, comme il est écrit dans mon communiqué, qui présente simplement ce qui s'est produit.

Compte tenu du leadership et de la sagesse du président, les partis ont tenu une réunion non officielle et non à huis clos le 5 octobre pour tenter de dresser le programme du comité, et nous avons réussi à nous entendre ce jour-là. Puis, le lendemain, le 6 octobre, j'ai rédigé un communiqué qui annonçait que ma motion avait été adoptée par tous les partis; je pensais à ce moment-là à notre réunion de la veille, au cours de laquelle nous nous étions mis d'accord.

J'ai attendu que la séance soit publique pour émettre mon communiqué, croyant sincèrement mais injustement qu'il s'agissait du bon moment de le faire. J'avais tort, mais je pensais être dans les règles. J'ai commis une erreur et j'ai porté atteinte à vos privilèges; je vous en demande pardon.

En ce qui a trait au fait que j'ai mentionné que tous les partis appuyaient ma motion, parce que je ne voulais pas qu'un seul d'entre eux ait tout le mérite, ce faisant, je pensais que j'informais le public que tout les partis avaient collaborer sur le dossier. Or, bien entendu, involontairement, je crois que ce j'ai présenté a été perçu comme étant le fruit des délibérations tenues pendant la séance; j'ai eu tort sur ce plan aussi.

Je le répète, je comprends maintenant que mes actions constituaient une atteinte aux privilèges des membres du comité, et tout ce que je peux faire, c'est m'excuser sans réserve. Je tiens toutefois à souligner une chose: l'information a été rendue publique 24 heures plus tard, ce qui ne justifie pas mes actions, mais au moins, ce que j'ai dévoilé ne devait pas rester confidentiel à jamais.

Dans tous les cas, tout ce que je peux dire aux membres du comité, c'est que je suis désolé et que cela ne se reproduira pas.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Davies.

Monsieur Rathgeber.

M. Brent Rathgeber (Edmonton—St. Albert, PCC): Merci, monsieur le président.

D'abord, je crois M. Davies sur parole et j'accepte ses excuses.

Les membres du comité se rappellent peut-être que moi aussi, il y a quelque temps, au printemps 2010, j'ai publié un message sur mon compte Twitter au sujet de questions dont nous avions traité à huis clos. Par la suite, j'ai demandé pardon à la Chambre, mais je n'ai jamais présenté d'excuses officielles au comité. Évidemment, ce sont les privilèges des membres du comité qui auraient pu être violés à ce moment-là.

Or, ce que je veux dire est très simple. Souvent, les comités passent de réunions à huis clos à des séances publiques, et la transition est quasi imperceptible. Les députés doivent donc être très vigilants pour savoir quand la réunion n'est pas publique. J'ai commis une erreur, mais c'était de bonne foi. Je n'étais tout simplement pas attentif au fait que les discussions se déroulaient à huis clos.

Ainsi, j'accepte l'explication de M. Davies et je répète que tous les députés doivent être très attentifs et conscients des moments où nous nous réunissons à huis clos.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Rathgeber, et merci, monsieur Davies.

Je pense que nous allons nous arrêter là. Je ne veux pas que nous ayons l'impression de nous trouver dans un confessionnal et que tout le monde...

Une voix: À qui le tour?

Le président: Oui, à qui le tour?

Merci, monsieur Davies. Nous acceptons vos excuses et nous vous en sommes reconnaissants.

Si nous le pouvons, nous allons maintenant poursuivre à huis clos. Nous allons suspendre la séance un instant pour nous permettre de le faire.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE > MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Ottawa

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail 1782711

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services Public Works and Government Services Canada Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone: 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur: 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca